

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	29.09.2014	11:26	14.150	DEAS
	Annule et remplace			

**Auteur(s):** Olivier Haussener

**Titre:** Protection des personnes qui travaillent et résident dans notre canton

**Contenu:**

Le groupe libéral-radical souhaiterait savoir, si en cas de licenciements ou de chômage, les personnes qui travaillent et qui résident dans notre canton ont **plus de risques** de se voir signifier leur congé ou de se voir être mises au chômage, que les personnes qui travaillent mais résident en dehors du canton et plus précisément à l'étranger. Si c'était le cas, que peut faire le gouvernement et existe-t-il un moyen de mesure et de contrôle?

Notre groupe pose également la question au gouvernement, si les frontaliers ont accès aux prestations de chômage du canton ou s'ils sont affiliés au système de leur pays de résidence?

Pour conclure, le groupe libéral-radical demande au Conseil d'Etat, si certaines aides ou allègement fiscaux octroyés à des entreprises dans le cadre de la promotion économique, l'ont été en fonction du nombre de places de travail créées et si ces aides perdurent en cas de diminution de places de travail?

**Développement:**

Depuis le début de cette année, quelques signes négatifs pourraient laisser présager d'une dégradation de la conjoncture en général et plus particulièrement dans certains secteurs bien spécifiques de notre tissu économique neuchâtelois, tels que l'horlogerie et sa filière de sous-traitance.

Nous en prenons pour exemple, les projections du SECO, les prévisions économiques à la baisse de quelques entreprises, l'impôt prévisible des personnes morales pour le budget 2015 ou encore les licenciements au premier semestre dans les entreprises NagralD et Autodesk.

Un nouveau régime fiscal pour l'imposition des entreprises ainsi qu'une nouvelle législation bancaire répondant aux critères de l'OCDE sont également des éléments qui ne vont pas dans le sens d'un renforcement de notre économie.

La structure particulière de l'emploi dans notre canton, caractérisée par une part très importante de travailleurs qui ne résident pas dans notre canton mais à l'étranger, couplée à des taux de chômage et d'aide sociale pour Neuchâtel plus élevés que la moyenne suisse, interpelle le groupe libéral-radical.

Certaines branches de l'économie neuchâteloise, même si elles sont au bénéfice d'une convention collective de travail, rémunèrent d'une manière différente les employés selon leur nationalité ou/et lieu de résidence. De plus, les législations qui régissent le marché de l'emploi diffèrent selon qu'elles sont cantonales ou extra-cantonales et plus particulièrement françaises, ce qui pourrait inciter certaines entreprises à licencier ou mettre au chômage une catégorie d'employés plutôt qu'une autre, ce qui n'a pas les mêmes conséquences financières pour la collectivité neuchâteloise.

Par cette interpellation, le groupe libéral-radical se veut préventif. Nous ne pourrions soutenir que les conséquences financières et sociales d'une baisse de conjoncture sur le marché de l'emploi, ne soient supportées que par nos seules population et économie, ceci d'autant plus que notre canton dépasse déjà la moyenne suisse en ce qui concerne les taux du chômage et de l'aide sociale.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Olivier Haussener	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**